

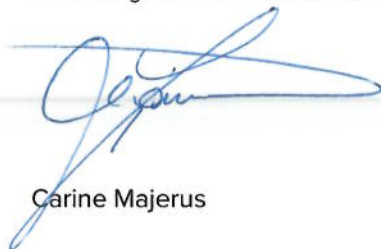
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Victor Prost, rue des Tisserands, route du Vin afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de canalisation. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue Victor Prost, rue des Tisserands, route du Vin
Début :	lundi, 24 juin 2024 à 07h00
Fin :	vendredi, 28 juin 2024 à 16h00
Motif :	travaux de canalisation
Règlement :	GRE-118-2024

Grevenmacher, le 14 juin 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes